

CONCOURS CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ : DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE POUR ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ.

Aujourd'hui, les enjeux en termes d'adaptation des territoires au changement climatique doivent être pris en compte par les collectivités.

Le concours **Capitale Française de la Biodiversité**, qui a cette année pour thème « **La Nature, source de solutions** », est l'occasion pour les communes et intercommunalités de mettre en avant la dynamique et les actions fondées sur la nature, menées en faveur de ce double objectif :

- **L'atténuation et l'adaptation au changement climatique**
- **La lutte contre l'érosion de la biodiversité**



Au cours d'une série d'ateliers organisés en mars et avril, de nombreuses **solutions adaptées aux contextes locaux** ont été présentées à travers toute la France, afin de montrer que **la nature est source de résilience pour les territoires**.

Organisé par l'Agence française pour la biodiversité (AFB), l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB IDF), Plante & Cité et le Cerema, ce concours national est soutenu par les ministères de la Cohésion des Territoires et de la Transition écologique et solidaire, et mené avec de nombreux partenaires.

Le Cerema dispose d'une expertise scientifique et technique sur la conception et la mise en œuvre des solutions fondées sur la nature qu'il met en œuvre pour le compte de l'État et des collectivités territoriales.

Les [inscriptions](#) au concours sont ouvertes jusqu'au 30 avril.

En 2018, **127 communes et intercommunalités ont participé au concours**, et la ville de [Besançon a été élue](#) « Capitale française de la Biodiversité 2018 » pour ses actions exemplaires sur le thème « conception et gestion écologique des espaces de nature ».

En Région Auvergne-Rhône-Alpes, en 2018, plusieurs collectivités ont proposé des projets :

- [Chauvigny-Saint-Sauveur](#) : Réaménagement des berges de deux cours d'eau traversant la commune et la création d'un sentier pédagogique.

- [Chenôve](#) : Création d'une maison du développement durable, incluant un jardin pédagogique, une ferme à l'école et une mare ouvertes.
- [Grenoble](#) : Création d'un atelier collaboratif et d'un jeu de piste dans le Bois des Vouillants, afin contribuer collectivement à la préservation et à la valorisation de ce patrimoine nature.
- [Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise](#) : Mise en œuvre de pâturages sur des parcelles d'un site Natura 2000.

Lors de l'atelier Capitale Biodiversité du 4 avril à la Métropole de Lyon, le Cerema a présenté en introduction les **enjeux des thématiques croisées sur la biodiversité et du changement climatique**.

Des **solutions locales** ont été présentées :

- > Restauration et gestion des milieux naturels afin de limiter les risques d'inondation (Saint-Etienne Métropole)
- > Préservation des espaces naturels et agricoles afin notamment de stocker le carbone (Communauté de communes des balcons du Dauphiné)
- > Le Plan Canopée pour atténuer l'effet des îlots de chaleur en ville (Métropole de Lyon)
- > La lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement (Auvergne, Mission Haies)
- > La lutte contre l'érosion des sols en montagne grâce au génie végétal (Communauté de communes de Craponne)

Site web du Concours : <http://capitale-biodiversite.fr>

Contact ARB IDF : Gilles LECUIR, Responsable du pôle Forum des Acteurs, Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France : 01 77 49 76 25 – gilles.lecuir@iau-idf.fr

Contact Cerema : Anouk GAUBERT, Responsable du service communication du siège
04 82 91 75 49 – 06 12 73 54 10 – anouk.gaubert@cerema.fr